



Bruxelles, le 20 mai 2022  
(OR. fr)

9175/22

ESPACE 55

**NOTE**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil « Compétitivité » (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 9 et 10 juin 2022</i> Résilience et compétitivité du programme spatial de l'Union <i>Débat d'orientation</i>

---

Les délégations trouveront en Annexe une note de contexte en vue du débat d'orientation générale du Conseil compétitivité – espace du 10 juin 2022.

**CONSEIL COMPETITIVITE – MARCHÉ INTERIEUR, INDUSTRIE, RECHERCHE ET  
ESPACE – 10 juin 2022**

**Volet ESPACE**

**Débat d'orientation**

**La résilience et la compétitivité du programme spatial de l'UE**

**Contexte**

1. Le Conseil est invité à adopter un projet de Conclusions sur le programme Copernicus à Horizon 2035, bâtissant sur trois piliers : le Pacte Vert, la transition numérique et la sécurité afin de contribuer à une Europe plus résiliente. Ces Conclusions proposent des recommandations et orientations pour le futur du programme Copernicus, et soulignent en particulier la contribution du programme aux enjeux climatiques, la prise en compte des nouveaux acteurs de l'économie spatiale pour compléter l'architecture spatiale et la rendre plus résiliente et la contribution du programme aux enjeux de sécurité de l'Union.
2. Le Conseil est par ailleurs invité à adopter un projet de Conclusions sur une approche de l'Union en matière de gestion du trafic spatial, consolidée autour de trois piliers : le renforcement des capacités de surveillance et de suivi des objets en orbite de l'Union ; la coordination en matière de réglementation et de normalisation ; et le renforcement de la voix de l'Union sur la scène internationale afin de promouvoir cette approche commune.

3. La Commission a adopté en février 2021 une communication sur un plan d'action sur les synergies entre les industries civiles, de la défense et spatiale, faisant référence à deux nouveaux projets phare de la Commission dans le domaine de la gestion du trafic spatial et de la connectivité sécurisée. Les chefs d'État réunis en Sommet à Versailles en mars 2022 ont notamment à nouveau insisté sur le besoin d'investir davantage dans des capacités de soutien stratégiques telles que la cyber sécurité et la connectivité spatiale. Par ailleurs, la Commission et le Service européen d'action extérieure préparent une Stratégie spatiale pour la sécurité et la défense.

### **Les nouveaux défis de résilience et de compétitivité**

4. L'Union européenne a développé des programmes de référence mondiale en matière spatiale qui offrent des services européens souverains dans les domaines de l'observation de la Terre et de la navigation par satellite. La Commission européenne les a intégrés en 2021 dans un programme spatial et y a adjoint deux nouvelles composantes : sur la surveillance de l'espace et les communications gouvernementales. En février 2022, la Commission a ainsi proposé un nouveau programme de connectivité sécurisée à faible latence par satellites en cours de discussion qui pourrait venir compléter l'infrastructure spatiale européenne. Grâce aux services qu'ils rendent, en permettant par exemple d'acquérir un positionnement ou des moyens de surveillance plus autonomes, de lutter contre le changement climatique, ou encore d'assurer un accès mondial garanti et sécurisé aux télécommunications par satellite, essentiel en situation de gestion de crise, ces programmes contribuent grandement à la résilience de l'Union européenne. Ils s'appuient sur une industrie européenne compétitive et au meilleur niveau mondial.

5. Domaine stratégique pour le bon fonctionnement de l'économie européenne et la sécurité, l'espace est cependant de plus en plus contesté et congestionné. Deux logiques complémentaires se déploient : relance d'une course à l'espace financée par les puissances spatiales et participation accrue d'acteurs privés déployant des feuilles de routes complémentaires aux ambitions de ces puissances. Face à cet environnement, l'Union doit se positionner et concilier rapidement les enjeux de résilience et de compétitivité, qui doivent ainsi être pensées conjointement.
  
6. La résilience du programme spatial de l'UE passe d'abord par un accès autonome, sûr et abordable à l'espace et par la maîtrise des technologies spatiales. Il n'y a pas de politique spatiale européenne sans accès autonome européen à l'espace. Nous devons renforcer dans ce domaine à la fois la compétitivité, la flexibilité et la réactivité. Plus généralement, la dépendance de l'UE vis-à-vis de pays tiers pour des solutions de lancements, des technologies clés ou des approvisionnements critiques (matières premières transformées et avancées, composants) peut affaiblir les efforts de l'Union en faveur de sa sécurité et de son indépendance et, par conséquent, le niveau d'autonomie des systèmes de l'Union à couverture mondiale en termes de navigation par satellite, d'observation de la Terre et de télécommunications par satellite. Nos efforts sur la non-dépendance technologique devraient être renforcés notamment au travers d'Horizon Europe et d'une accélération des travaux visant à sécuriser l'accès aux matières premières critiques, les chaînes de valeurs et les chaînes d'approvisionnements cruciales pour le programme spatial notamment sur des domaines stratégiques, qui peuvent être soumis à des pressions extérieures. La résilience implique un engagement et des coûts à court terme qu'il convient de supporter au risque que l'Union paie le prix de sa dépendance aux autres puissances.

7. Le Conseil est invité à explorer les moyens d'améliorer la surveillance et la protection des infrastructures spatiales de l'UE et d'assurer leur résilience. Les infrastructures spatiales sont exposées de manière croissante à la fois à des risques accidentels tels que des collisions avec d'autres satellites ou des débris et des interférences de fréquences radio, et à des menaces intentionnelles telles que des attaques en orbite ou des brouillages. Pour une plus grande protection des infrastructures spatiales, nous pourrions développer des technologies ou des charges utiles spécifiques, adopter une approche de sécurité, de durabilité et de prévention dès la conception de nouveaux systèmes spatiaux et tout au long de l'évolution et du cycle de vie des composants/systèmes existants du programme spatial, ou encore intégrer de nouvelles technologies. Ces missions additionnelles contribueront à renforcer la compétitivité d'une offre européenne au meilleur niveau.
  
8. L'émergence de nouveaux acteurs en Europe - le 'Nouvel espace' - constitue une opportunité majeure pour la compétitivité de notre industrie et la future résilience de nos programmes. En nous appuyant notamment sur les travaux de la Commission dans le cadre de CASSINI, nous devons explorer comment maximiser le potentiel des nouvelles technologies, services ou produits innovants, et processus industriels de ces nouveaux acteurs et les intégrer résolument dans le développement de nouvelles infrastructures et la modernisation d'infrastructures existantes ou dans l'élaboration et la fourniture de nouveaux services.

9. Avec le programme spatial, l'UE dispose d'actifs spatiaux uniques et de classe mondiale, particulièrement performants. Nous devrions explorer comment renforcer leur contribution à la sécurité et à la défense, et évaluer les besoins et conditions associés au développement de services spécifiques disposant de modèles de gouvernance adéquats et respectueux des intérêts de sécurité des États membres. Par ailleurs, le Conseil et le Haut Représentant ont compétence pour réagir en cas de menaces ou d'attaques sur les services spatiaux critiques pour l'UE au titre de la décision du Conseil sur l'action commune (décision PESC 2021/698). Le retour d'expérience sur la mise en œuvre de cette décision dans le cadre de la guerre en Ukraine peut conduire à des évolutions de cette décision pour améliorer la réaction de l'Union à des menaces croissantes et assurer une étroite coordination avec les États membres. Dans ce contexte, nous devons réfléchir à ces problématiques afin de contribuer efficacement aux travaux sur la stratégie spatiale pour la sécurité et la défense.

### **Question**

Quelles mesures l'Union et ses États membres devraient-ils prendre pour renforcer la résilience du programme spatial de l'UE et la concilier avec les enjeux de compétitivité ?